

Réunions IADE à la DGOS les 12, 13 et 19 septembre, le point de vue de SUD

Lundi 12 septembre : Le décret toujours en chantier

IADE SUD santé sociaux présents: Fadila, Eric, Jérôme

Reprise du document sur lequel nous en étions restés le 23 juin. Ce toilettage de l'article R.4311-12 qui régleme notre spécialité continue à se heurter à des incompréhensions d'ordre sémantique avec notre ministère, ce qui nous invite à la plus grande prudence sur la rédaction finalisée que nous retournera la DGOS de ce futur décret.

Si le maintien de la formule ... « l'IADE est seul habilité à » ... ne pose pas de difficultés, il faudra bien 90 minutes de débat, IADE et MAR arque boutés et poussant dans le même sens face à la DGOS, pour que soient décortiqués et expliqués à la DGOS les termes de « stratégie anesthésique ». Pas facile d'introduire un nouveau mot dans un texte réglementaire ! Nous avons également demandé que soit réintégrée la formule ... « accomplir les soins »... (Elle avait disparu pendant l'été !) pour ne pas réduire l'exercice IADE à la réalisation de gestes techniques et voir un jour une partie de son activité en anesthésie réalisée par des IDE.

Consolidation du binôme MAR / IADE, autour de l'AG, de l'ALR et de la réanimation peropératoire. L'IADE n'appliquerait plus un simple protocole mais serait bien un acteur dans la mise en œuvre et la conduite de l'anesthésie selon une stratégie préalablement établie par le MAR. Au fil des réunions, ce texte réglementaire ne fait plus débat entre les MAR et les IADE, et il est clair que le contexte sanitaire et démographique en anesthésie y contribue grandement. Tout ne semble pas aussi clair du côté de la DGOS qui, à ce jour, ne nous a toujours pas retournée le texte dans sa dernière forme ...

Prudence donc, car même si le travail avance, il n'est pas encore abouti.

Mardi 13 septembre : Les statuts

IADE SUD santé sociaux présents: Eric, Jérôme

La DGOS nous présente la future grille IADE telle qu'elle apparaîtra dans la réforme pour moderniser les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR). Encore une fois, la grille du grade 4 vient s'écraser et s'arrêter contre « un plafond de verre » délimité par la grille des cadres de santé ! C'est totalement incohérent au regard des autres grilles de la catégorie A et inacceptable pour les IADE, le niveau de leur formation, de leur DEIA gradé master et de leur exercice professionnel. Nous réclamons une revalorisation de 200 points sur l'ensemble de notre grille indiciaire et la pulvérisation de ce « plafond de verre ». Nous avons clairement revendiqué à la DGOS cette revalorisation de grille pour tous les IADE, actifs et sédentaires, quelle que soit l'option choisie à l'époque, et l'accès à la prime de 120€ pour les cadres IADE.

Nous avons rappelé à la DGOS l'importance de l'alternance de notre exercice en anesthésie au bloc et au SMUR pour que la plus-value et la complémentarité de l'IADE en extra-hospitalier soit effective et reconnue par tous et surtout pas un poste aux urgences entre le SAU et le SMUR.

A propos des gardes des IADE et de leurs diversités de traitements sur l'ensemble du territoire, nous avons expliqué notre revendication pour que sur l'ensemble du territoire, les gardes IADE soient intégrées dans la permanence des soins et financées à partir des enveloppes FIR (Le Fonds d'Intervention Régional finance des actions validées par les ARS telles que la permanence des soins.) avec un repos compensateur à la sortie de garde, et ne soient plus rémunérées en fonction de l'établissement et la direction locale en place.

Sur l'ensemble de ces points de statuts, la DGOS n'a fait aucune proposition à ce jour ...

Mardi 13 septembre : DEIA et Master

IADE SUD santé sociaux présents: Olivier, Jérôme

Réunion de suivi de la formation IADE au cours de laquelle ont été repris la compensation de certaines UE (unités d'enseignement) entre elles, les matières cœur de métier ne se compensant pas entre-elle. Pas de remise en question des UE et des stages dans la formation, notamment du fait des évolutions dans l'exercice de l'IADE en SMUR... Beaucoup plus préoccupante est la baisse très nette du nombre de prises en charges financières de la formation IADE par les établissements. Ce phénomène se généralise à l'ensemble des écoles d'IADE, précarise des étudiants qui n'ont pas de financement et représente une réelle menace pour l'avenir de la spécialité IADE.

Ces quelques réunions qui ont jalonné ces 12 derniers mois montrent bien que cela ne suffit pas à faire avancer les dossiers qui nous préoccupent réellement face à une DGOS qui, jusqu'à ce jour, reste sourde et muette face à nos revendications. Il apparaît clairement que des revendications préalablement et collectivement discutées et véritablement posées par l'ensemble de la profession et notamment sa base, sont indispensables pour un vrai mouvement fort et durable. C'est la condition pour que les IADE largement rassemblés mettent en place un véritable rapport de force et obtiennent gain de cause.

